Standard de Pratique du Guichet d’accès:

Triage :

# Chaque demande est examinée par notre infirmière clinicienne et notre médecin en chef.

# Les demandes sont méticuleusement évaluées en fonction des lignes directrices d'Action Cancer Ontario (ACO) afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères nécessaires pour la coloscopie des patients.

# Si une demande ne répond pas aux directives d'Action Cancer Ontario, une communication est envoyée au médecin traitant, fournissant des détails clairs et concis ainsi que des recommandations cliniques appropriées.

Routage :

**Routage basé sur le choix :**

• Les décisions d'acheminement sont prises en fonction du choix sélectionné sur le formulaire de demande de consultation: Premier disponible, Médecin préféré ou Hôpital préféré.

• Les demandes qui n'ont pas de préférence d'acheminement spécifiée sont par défaut acheminées en fonction du « premier disponible ».

* + **Demandes pour “Premier Disponible”:**

**• Prise en compte des antécédents:** Les patients qui ont déjà subi une coloscopie dans la région au cours des 5 dernières années sont acheminés vers le même spécialiste/hôpital, favorisant ainsi la continuité des soins.

**• Acheminement en fonction de la localisation:** Pour les patients qui n'ont pas d'antécédents avec un spécialiste ou un hôpital, l'acheminement est basé sur leur emplacement géographique:

**• Au sein de la ville:** Les références au sein de la ville sont réparties équitablement entre les trois principaux hôpitaux de la ville: l'Hôpital Queensway-Carleton, l'Hôpital Montfort et l'Hôpital d'Ottawa.

**• En dehors de la ville:** Les patients provenant de l'extérieur de la ville sont acheminés uniquement en fonction de la proximité de leur lieu de résidence.

* **Demandes pour “Médecin préféré”:**
* Les demandes sont dirigées vers le cabinet du médecin spécifié sur le formulaire de demande, en respectant les préférences du patient et des relations établies avec les prestataires de soins.
* **Demandes pour “Hospital Préféré”:**
* Les demandes sont distribuées équitablement entre les spécialistes de l'hôpital indiqué sur le formulaire de consultation.